» Lorsqu'on opère sur le fil de chaine ou fil en écheveaux, on le plonge dans la solution alcaline, on l'en retire et on le tord, ainsi qu'on le fait communément; puis ensuite, on le lave dans de l'acide étendu d'eau et dans de l'eau.

» Quand on traite une fibre végétale quelconque, à l'état brut ou avant qu'on l'ait manufacturée, on la fait d'abord bouillir dans de l'eau, puis on la dégage de la plus grande partie de son eau au moyen de l'hydro-extracteur et on la plonge dans la solution alcaline.

» On enlève ensuite l'alcali au moyen de l'hydro extracteur ou bien on fait sortir l'alcali au moyen d'une presse; et ensuite, on enlève la totalité de l'alcali par un traitement par l'acide et l'eau, ainsi qu'on l'a décrit plus haut.

» Lorsque le tissu a été soumis à l'action de la soude caustique dans une machine à matelasser, ou par immersion ou de toute autre manière, puis purifié de l'alcali par le nettoyage et le lavage, conformément à l'invention, on trouvera que le tissu a subi ses propriétés, les changements suivants :

» 1 Le tissu s'est retréci dans sa largeur et réduit dans sa longueur, mais il est devenu plus épais et plus serré, de manière que, par l'action chimique de la soude caustique ou de la potasse caustique, on produit sur les fibres et sur les tissus des effets en quelque sorte analogues à ceux produits sur les lainages par les procédés de foulage et l'action du moulin.

» 2· Il a pris plus de force et de fermeté, chaque fibre végétale étant devenue capable de résister à une plus grande force avant de pouvoir être rompue.

» 3. Il est devenu plus pesant qu'avant d'avoir subi l'action de l'alcali, si, dans ce cas, on le pèse à la température de 15 degrés centigrades ou au dessous.

» 4. Il est devenu, pendant son immersion dans l'eau, plus transparent, et, si c'est un tissu d'une contexture plus fine, il paraîtra à la main comme de la peau mouillée ou de la vessie.

» 5. Il a acquis au plus haut degré la propriété de recevoir, par l'impression ou par la teinture, toutes les couleurs.

» Les effets de ce traitement sur les fibres végétales, dans un de leurs états quelconques précédant leur fabrication en un tissu, seront facilement compris, en se reportant aux effets produits sur le tissu composé de fibres de cette nature; et, lorsqu'on opère sur un tissu composé en partie de laine, de soie ou d'autres fibres animales qui ne se rétrécissent pas et en réglant convenablement la force de l'alcali et la température, on produit les effets ci-dessus mentionnés sur les fibres végétales, sans nuire en aucune sorte aux fibres animales. »

Dans un certificat d'addition en date du 15 juillet 1851, l'inventeur indique l'emploi de l'acide sulfurique étendu et du chlorure de zinc, qui agissent comme la potasse et la soude.

En résumé, l'inventeur revendique le fait de soumettre des fibres à l'action d'un alcali caustique ou d'un acide en vue de produire tout ou partie des effets nouveaux auxquels il a été fait allusion plus haut, les fibres végétales se trouvant à un état quelconque de leur préparation et se trouvant seules ou mélangées à des fibres animales, l'alcali caustique pouvant être remplacé par un acide étendu ou par du chlorure de zinc, et enfin le mode de réaliser cette action pouvant être l'une des méthodes employées pour la teinture ou l'impression : foulardage, impression, immersion, etc.

Voici, en outre, une esquisse de la vie de cet inventeur qui nous semble devoir intéresser nos lecteurs :

Jean Mercer (1791-1866), imprimeur en calicots et chimiste, naquit le 21 février 1791, à Dean (Angleterre). Sa famille y était établie depuis au moins deux cent cinquante ans. Son père était tisserand; il abandonna ce métier pour reprendre une ferme dans le voisinage, et c'est là que Jean passa ses premières années.

En 1800 son père mourut et laissa à sa veuve et à ses enfants de très petites ressources. Jean, à l'âge de neuf ans, fut dévideur; plus âgé, il tissa. A dix ans il apprit à lire, à écrire, à calculer, grâce à la complaisance d'un ouvrier employé dans un atelier d'impression Sa carrière ne se décida qu'en 1807. Un jour, il voit son petit neveu qui portait un vêtement de couleur orange, et le voilà qu'il se prend du plus beau feu pour apprendre la teinture. Il achète aussitôt toutes les drogues qu'il peut se procurer ; il apprend lui même, par de nombreux essais, à teindre en la plupart des couleurs, puis il s'associe avec un homme qui avait les capitaux nécessaires et ils se mettent à teindre pour toute la contrée, principalement des restes de tailleurs, que les tisserands recherchaient à cette époque.

En 1809, malgré le succès de sa petite entreprise, Jean Mercier l'abandonna pour entrer comme apprenti dans le laboratoire de couleurs de la maison d'impressions Fort Bros, d'Oakenshaw. Mais la jalousie du directeur l'empêcha d'acquérir la connaissance voulue des procédés employés et, au bout d'une année, il accepta la remise de son apprentissage. MM. Fort Bros se trouvant fort éprouvés par suite du mauvais état du commerce résultant du décret de Berlin. Mercier redevint tisserand et il combina de nombreux dessins fort ingénieux. Il donna pendant ce temps beaucoup de soins à l'étude des mathématiques.

Tout en continuant de tisser, il avait repris, dès 1813, ses petits travaux de teinture.

En 1814, peu de temps après son mariage, son attention fut attirée vers l'étude de la chimie par la lecture d'un petit manuel de chimie de J. Parkinson. « Cette lecture, dit-il, m'introduisit dans un monde nouveau.» Elle l'amena à faire sa première découverte, un mode de fixation de l'orange d'antimoine sur tissu de coton; un orange convenable pour l'impression des calicots n'était pas encore connu.

Les détails du procédé furent communiqués à une maison d'impressions et appliqués avec succès. Mais Mercer ne reçut aucune rémunération pour ses services. En 1814, MM. Fort Bros engagèrent de nouveau Mercer comme chimiste dans leur laboratoire de couleurs, avec un salaire de 30 shillings (37 fr. 50 environ) par semaine.

En 1823, Mercer découvrait à nouveau et introduisait en Angleterre une méthode pour appliquer sur tissu de coton le chromate de plomb jaune de grande importance qui avait été découverte en France par D. Kœchlin et dont des échantillons lui avaient été montrés. Il découvrit aussi l'emploi de certains composés de manganèse, qui ont encore de l'importance comme couleurs bronze; il perfectionna grandement les méthodes d'impression de l'indigo; enfin, il fit plusieurs autres petites découvertes.

En 1825, il entrait en association avec MM. Fort Bros, et il y resta jusqu'à la dissolution de cette maison, en 1848. Durant cette période, il montra une grande activité intellectuelle, et les inventions industrielles se suivirent sans interruptions dans son laboratoire.

Mercer portait un vif intérêt à la chimie théorique, et cet intérêt fut entretenu et excité par l'influence. Playfair exerça sur lui. Leur amitié date de 1841; Playfair était à cette époque chimiste chez MM. Thompson, à Clitherve, et lui, Mercer et quelques amis se réunissaient chaque semaine à Whalley pour y discuter des sujets scientifiques.

Ce fut à l'une de ces réunions que Mercer proposa une théorie rationnelle des actions attribuées à la force catalytique ; cette théorie fut exposée par lui à la British Association, en 1842, puis par Playfair, d'une façon plus complète, à la Chemical Society. Plusieurs observations, faites par Mercer en 1843 et discutées aux réunions de Whalley, conduisirent Playfair à la découverte de toute une nouvelle classe de corps très importants : les nitroprussiates. En 1847, Mercer entra à la Chemical Society.

En 1848, lors de la dissolution volontaire de la maison Fort Bros, d'Oakenshav, dissolution amenée principalement par le fait que la maison ne voulait pas entrer dans la voie des tissus à bon marché et de qualité inférieure, Mercer se retira avec une véritable fortune, et il fut libre, dès lors, de poursuivre des recherches qu'il n'avait pu qu'ébaucher durant la période d'affaires,

Il entreprit en particulier une série de recherches sur l'action que la soude caustique, le chlorure de zinc et l'acide sulfurique exercent sur le tissu de coton, le papier et les autres matières constituées de fibres végétales. Ces expériences faites en participation avec R. Hargreaves, de Broadoak, et dans son laboratoire, conduisirent Mercer à la découverte du procédé connu sous le nom de mercerisage et à la préparation du papier parchemin, qu'il breveta en 1850.

En traitant le tissu de coton avec l'un des agents susmentionnés, en solution de concentration convenable, les fibres de coton deviennent plus épaisses et plus courtes, la force du tissu s'accroit. Il devient en même temps un peu transparent et prend la teinture plus rapidement que le tissu ordinaire.

Vu le coût du procédé, l'usage des tissus mercerisés s'est trouvé limité à des cas particuliers, par exemple, à la fabrication des blanchets pour l'impression, car le tissu est plus fort. Mercer reçut, en 1851, une médaille pour sa découverte : il était membre du jury à l'Exposition de Londres.

En 1858, il lut un papier à la British Association sur l'action réductrice que la lumière exerce sur les persels de fer et sur leur traitement ultérieur par le ferricyanure de potassium, qui fournit une couleur bleue dont l'intensité varie suivant la durée de l'action et de la lumière.

Les premières recherches sur ce sujet datent de 1828, et elles avaient été reprises par R. Hunt.

La découverte de ce procédé photochimique a donné lieu à beaucoup d'applications, Mercer lui-même proposa de l'utiliser à la mesure de l'intensité solaire, et plus tard, Jordan combina un appareil pratique qui est encore en usage dans les observations météorologiques.

En 1859, il perdit sa femme, et depuis cette époque, il semble avoir abandonné ses travaux scientifiques. En 1862 il fut membre du jury à l'Exposition de Londres. Il mourut en 1866 des suites d'un refroidiss ment qu'il avait gagné en tombant accidentellement deux ans auparavant dans un réservoir d'eau. Il laissait deux fils et deux filles. Il avait été l'ami de Richard Cobden, agent à Londres de MM. Fort Bros, et il suivit ses idées économiques.

Parmi ses découvertes, nous mentionnerons encore l'application du ferrocyanure de potassium et de la potasse pour enlevages sur indigo ; celui des arséniates comme substituts des phosphates dans les bains de bousage le traitement des tissus de laine par un oxydant faible et du stannite de soude à l'état sec ; la production d'huile sulfatée pour rouge turc ; la découverte de la solubilité et de la cellulose dans les solutions de cuivre ammoniacales.

Jean Mercer était un homme très religieux, Sa vie a été racontée dans l'ouvrage publié à Londres en 1886 par E.-A. Parnell, sur des documents fournis par sa famille et par lord Playfair.

NOUVELLES DU JOUR

Nos troupes à Madagascar

Paris, 29 mai. — Le *Courrier du Soir* se dit en mesure d'annoncer que toutes les canonnières démontables envoyées à Madagascar sont arrivées en bon état. Leurs essais ont pleinement réussi et elles se sont déjà mises en marche.

Le double mouvement tournant exécuté par les troupes du général Metzinger ayant été parfaitement réussi, on prévoit que vers le 6 ou 7 juin le corps expéditionnaire se trouvera tout entier concentré à Suberbiéville. De là pour se rendre à Tananarive on suivra des routes depuis longtemps étudiées et sur lesquelles on pourra plus tard installer une voie ferrée.

Nos fonctionnaires au Soudan

Paris, 29 mai. — La *Politique coloniale* croit savoir que la question du remplacement de M. Grodet, gouverneur du Soudan, par le colonel Archinard, sera définitivement tranchée à l'arrivée à Paris de M. de Lamothe, avec qui devront être réglées certaines questions relatives à la délimitation des territoires entre le Sénégal et le Soudan. En outre, M. d'Albecq, administrateur colonial, est désigné pour servir au Soudan français probablement en remplacement de M. Bonnetain, directeur des affaires indigènes.

Paris, 29 mai — M. Gaston Méry, de la *Libre Parole* a obtenu de l'explorateur du même nom qui revient de Tombouctou des indications dont voici la conclusion :

« La conclusion de tout cela, c'est que la colonie est perdue si on n'y ramène bien vite un peu d'ordre et de discipline.

» Cette administration homogène, on ne l'obtiendra qu'en la confiant tout entière ou à des militaires ou à des civils. Or, pour le moment du moins, la période d'installation et de conquêtes n'étant pas achevée, c'est un gouvernement militaire qui est nécessaire; lui seul saura inspirer assez de crainte aux indigènes qui s'aperçoivent très bien du désarroi actuel et commencent à se moquer de nous. Plus tard on verra; mais, pour Dieu ! tout l'un ou tout l'autre et pas de salade. »

Entre temps, l'explorateur Gaston Méry a dit à notre confrère au sujet de M. Grodet, dont on fait annoncer imprudemment le prochain rappel :

» M. Grodet fait, défait, refait dix fois la même chose, sans esprit de suite, par caprice, on ne sait pourquoi ; à la fin, les officiers se fâchent. D'ailleurs, ce Grodet se conduit avec l'élément militaire d'une façon indigne : on dit qu'il joue aux échecs la position que devra occuper tel ou tel officier ».

L'interpellation de M. Isaac sur le Sénégal

Paris, 29 mai. — Au sujet des nouvelles reçues du Sénégal par M. Isaac et qui vont motiver une interpellation de ce sénateur, la *Libre Parole* dit pouvoir préciser.

Après avoir déclaré que des monstruosités sont quotidiennement commises et que nos fonctionnaires semblent prendre à tâche de provoquer la haine des indigènes, notre confrère expose le long récit d'une émeute à Diomigo, village voisin de Lambaye (Baol). Le commandant civil de Lambaye voulut faire garrotter le chef de Diomigo, coupable d'avoir manqué d'empressement à exécuter ses ordres.

La population indigène s'opposa à l'exécution de la menace et l'administration, furieuse, fit mettre le feu aux quatre coins du village. Les habitants chassés par les flammes furent traqués dans la brousse par les cavaliers et réduits à l'esclavage.

Le village fut ensuite pillé: les villages voisins reçurent l'ordre de refuser un asile aux fugitifs. Les chefs de ces villages durent subir à ce propos l'épreuve du feu, qui consiste à passer la langue sur une barre de fer rougie; il ne faut pas qu'elle brûle si on est innocent.

Le banquet du syndicat de la chapellerie française

Paris, 29 mai. — Ce soir a eu lieu, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Lebon, ministre du commerce, le banquet du syndicat de la chapellerie française. M. Leduc, président du syndicat, a demandé des adoucissements à la loi de 1892, sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, l'extension des attributions commerciales de nos consuls et la reprise des relations commerciales, notamment avec la Suisse.

Paris, 29 mai. — Au banquet de la chapellerie, M. Lebon, ministre du commerce, a déclaré être favorable à la reprise des négociations avec la Suisse, mais dans la limite compatible avec les intérêts du pays.

« Il y a un point, dit-il, au-delà duquel on ne peut aller parce qu'on ne serait suivi ni par le Parlement ni par le commerce ; il est désirable, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, qu'une entente intervienne, mais il faut que ce soit d'accord avec tous les intérêts représentés à la Chambre ; autrement ce serait tout compromettre et mieux vaudrait ne pas traiter. »

Les élections législatives en Italie

Rome, 29 mai. — On cite les noms de MM. Coppino, Villa et du prince Gaëtani pour la présidence de la Chambre. On assure que comme compensation à leur échec électoral pour la Chambre MM. Mordini, Buffardeci Vasarini, Cresi et le général Gandolfi seront nommés sénateurs.

L'anniversaire de la mort de M. Carnot

Paris, 29 mai. — Nous apprenons qu'en outre du service religieux que Mme Carnot fera célébrer à l'occasion de la mort du président et auquel assisteront tous les ministres, le gouvernement a décidé que le 25 juin le président de la République et les membres du cabinet se rendront au Panthéon et déposeront des couronnes sur la tombe de M. Carnot.

En outre, un deuil de cinq jours, correspondant à l'intervalle entre le départ de M. Carnot pour Lyon et la date des obsèques, est décidé. Les officiers de terre et de mer porteront le crêpe à l'épée et les drapeaux des monuments publics seront mis en berne ainsi que ceux des bâtiments de la flotte.

Les détails de la cérémonie ne sont pas encore fixés.

La question d'une visite du Président de la République à Londres

Londres, 29 mai. — M. de Courcelle, ambassadeur à Londres, a été pressenti sur le point de savoir si le cas échéant, le Président de la République pourrait accepter une invitation du lord-maire de visiter la cité de Londres. L'ambassadeur a laissé entendre qu'il serait impossible à M. Félix Faure d'accepter cette invitation.

Deibler en correctionnelle

Paris, 29 mai. — Une singulière histoire vient d'arriver à M. Deibler, exécuteur des hautes œuvres.

M. Deibler avait un marchand de vins dont il avait à se plaindre.

Il refusa de payer et aurait, paraît-il, diffamé le marchand de vins devant témoins.

Celui-ci le traduisit devant le juge de paix du seizième arrondissement.

M. Deibler ne se présenta pas. Mme Talluel et son fils, demeurant rue de Billancourt, se présentèrent seuls et citèrent alors M. Deibler devant le tribunal correctionnel pour injures et diffamation.

Agitation parmi les étudiants de Bordeaux

Bordeaux, 29 mai. — Quatre cents étudiants se sont rendus hier soir devant les bureaux du *Nouvelliste* pour protester contre un article paru ces jours derniers à leur sujet dans ce journal. Après avoir fait grand tapage, les étudiants brisèrent à coups de cannes et de pierres les vitres de la devanture du rez-de-chaussée et des salles de rédaction du premier étage.

Cinq arrestations ont été opérées ; elles vont donner lieu à des poursuites correctionnelles.

Mort d'un cardinal italien

Rome, 29 mai. — Le cardinal Ruffo-Scilla est mort.

Le jubilé du prince Lobanoff

Saint-Pétersbourg, 29 mai. — L'empereur vient de conférer au prince Lobanoff, ministre des affaires étrangères, les insignes en diamant de l'ordre de Saint-André à l'occasion du cinquantenaire de son entrée au service de l'*empire*.

Dans le rescrit qui accompagne cette faveur, l'empereur dit :

« Après la mort de M. de Giers, en vous appelant au poste de ministre des affaires étrangères, j'étais guidé par la conviction que je trouverais en vous un collaborateur éclairé, dévoué, entièrement préparé à continuer notre politique pacifique et sincère, tendant à maintenir les relations amicales avec toutes les puissances, le respect du droit et de l'ordre et la sauvegarde de la dignité inébranlable de l'empire. »

Le monométallisme en Angleterre

Londres, 29 mai. — Sir William Harcourt, chancelier de l'échiquier, répondant à la pétition monométalliste des commerçants et banquiers de Londres, fait connaître que le gouvernement défendra en toute occasion le monométallisme à base d'or.

Le Derby d'Epsom

Londres, 29 mai. — Voici le résultat du Derby d'Epsom :

1er, *Sir Visto*, à lord Rosebery ; 2e *Curzon* ; 3e *Kirkconnel*.

Le départ de *Kirconnel* dans le grand-prix de Paris est donné comme certain.

Les Anglais en Afrique

Londres, 29 mai. — D'après un télégramme de Zanzibar au *Times* de ce matin, une expédition britannique partira prochainement pour Mombasa.

Cette expédition est prétextée par l'attitude du chef arabe M'Bruck-ben Raschid, qui se tiendrait aux environs de Mombasa avec 1,200 partisans.

Une explosion de dynamite en Irlande

Londres, 29 mai. — Une explosion accidentelle de dynamite s'est produite à Bangor (Irlande) dans les chantiers de construction d'un pont.

Un gardien a été légèrement blessé ; les dégâts matériels sont importants.

Situation météorologique. — Roubaix 30 mai,— Hauteur barométrique : 760 Température

A 7	heures du matin	19	degrés	au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	30	—	au-dessus de zéro.
A 4	— —	32	—	au-dessus de zéro.

TÉMOIGNAGES FLATTEURS

Nous devons tous avoir un culte pour Vaissier ;
De nos grands parfumeurs n'est-il pas le premier?
Ses savons sont fameux... Nos femmes seront belles
Tant qu'à l'exquis Congo nous les verrons fidèles.
J. Barda, à l'inventeur du savon du Congo.

UNE TENTATIVE DE CORRUPTION

On n'a pas oublié que l'ex-gérant du *Travailleur* et du *Roubaix-Socialiste*, le citoyen Gustave Denys, a formellement accusé le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix, de lui avoir retenu une partie de son salaire de gérant.

Le citoyen Carrette n'a jamais répondu à cette accusation, sauf à la réunion du 30 avril dernier, au Théâtre Deschamps, où, pour tous arguments, le Maire de Roubaix a souffleté, dans les coulisses, le citoyen Denys.

Ce dernier a, on le sait, déposé une plainte entre les mains de M. le Procureur de la République ; mais il paraît qu'aucune poursuite ne sera exercée.

Si l'on en croit le *Roubaisien*, c'est au contraire Gustave Denys qui a failli être traduit en correctionnelle, pour diffamation. Hâtons-nous d'ajouter, pourtant, que le citoyen Carrette se serait opposé aux poursuites.

C'aurait été certain de ses amis qui, voulant frapper l'imagination du public par un coup décisif, se seraient rendus chez un ancien administrateur du *Travailleur* qui était en fonctions à l'époque où Denys était le gérant de ce journal, et lui auraient demandé de faire, devant le Tribunal, un faux témoignage, en déclarant *que le salaire de Denys n'avait jamais été remis par lui au citoyen Henri Carrette, mais qu'il avait été toujours payé à Denys directement.*

Cette proposition aurait été faite à l'ancien administrateur du *Travailleur* par un conseiller prud'homme ouvrier de Lille.

Si, comme l'affirme le *Roubaisien*, le fait est exact, il constituerait une véritable infamie, tout en prouvant que les accusations du citoyen Denys sont fondées. Dans le cas contraire, les personnes incriminées auront à cœur de démentir ce qui serait alors une odieuse calomnie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une mention honorable bien méritée. — Tous ceux de nos lecteurs qui ont suivi notre critique de l'exposition de 1894 de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing ont dû remarquer la description succinte qui y a été faite (numéro du 20 septembre) d'une jolie toile, remarquable surtout par la scrupuleuse observation de la vérité, qu'avait exposée M. Emile Bouzin, professeur de dessin à Croix, l'aimable secrétaire de la société.

M. Bouzin a envoyé sa toile, *Entree au pâturage le matin*, au Salon des Champs-Elysées, à Paris, et le Jury lui a décerné une mention honorable. Nous félicitons M. Bouzin de cette distinction si méritée. Comme artiste et comme professeur, il a fait ses preuves.

La troisième conférence culinaire de Mme André-Valdès. — Succès nouveau pour la conférencière spirituelle et diserte qui bavarde aussi bien qu'elle cuisine, cuisine aussi bien qu'elle bavarde.

En toilette plus recherchée qu'hier, et aussi plus légère quoique plus sombre, appropriée à la température, plus élevée encore, de l'air et du fourneau, Mme André-Valdès nous a régalés l'esprit et l'odorat, voire même le goût,

A propos de soupe à l'oignon que, dit-elle, les hommes aiment fort, elle a trouvé le moyen de donner à ses auditrices un conseil dont les absents barbus priseront fort l'exécution : La femme, a-t-elle affirmé, doit être oublieuse d'elle-même, et penser surtout à son seigneur et maître, lorsqu'elle cuisine comme en toute autre circonstance,

Ce conseil n'a pas paru déplaire, et nous nous en félicitons, aux 250 à 300 auditrices qui garnissaient les fauteuils et le pourtour de l'Hippodrome qui servait mercredi de scène à exploits culinaires.

A la suite de ce conseil, la conférencière décrivait son programme du jour et commençait à l'exécuter. Le voici : Soupe à l'oignon, œufs pochés au gratin, filet de sole à la Richelieu, pommes à la bohémienne, entrecôte à la Bordelaise, poulet rôti, pudding à la Roubaisienne.

Comme toujours elle a accompagné son commencement d'exécution de conseils de propreté, faisant remarquer de nouveau qu'il était facile de cuisiner *sans se salir* et ajoutant encore cet aphorisme éminemment paradoxal dans sa stricte expression : que la coquetterie est le premier devoir de la femme et que l'art de cuisiner en est le second.

De nouveau, la cuisinière-artiste a médit légèrement du beurre. Elle ne sait peut-être pas qu'on en peut employer d'excellent à Roubaix. Il est cependant un principe qu'à propos de beurre elle a cru devoir émettre et qui est foncièrement vrai, c'est que peur faire de bonne esthétique culinaire, il fallait être éclectique sur l'emploi des éléments de cuisson, ne pas se borner au beurre, à la graisse ou à l'huile, mais bien employer tour à tour ces ingrédients suivant la nature des mets à préparer ; car, il en est auxquels le beurre convient mieux, comme il en est auxquels l'huile elle-même ajoute de la saveur : les cèpes bordelaises par exemple.

La partie technique continuait pendant ce temps à se dérouler sous nos yeux par l'exécution vive et leste du déjeuner annoncé. Pour la pudding, un fond de caramel a été formé en un instant. Puis une soupe à l'oignon avec couches superposées de pain et de fromage a commencé à chatouiller agréablement notre odorat. Trempée d'abord tout autour, puis peu à peu, jusqu'à complet amalgame des deux bases féculantes par le lien liquide du bouillon. Le savant cordon bleu conseille de présenter à part du bouillon, pour les convives aimant plutôt le potage que la soupe.

Le travail manuel de cuisine était agrémenté par des conseils pour le soin des brûlures, conseils sur le mérite desquels il n'y a pas lieu de se prononcer, mais dont l'émission prouve le soin avec lequel la conférencière prétendant enseigner ses auditeurs. Dans le même esprit, elle a érigé en principe qu'il ne faut mouiller les sauces qu'au fur et à mesure de la cuisson, pour éviter surtout de les faire trop longues et ne pas passer par suite pour de mauvaises cuisinières. Elle a ajouté encore des conseils fort judicieux sur le service de la table, le changement à chaque plat des fourchettes et des couteaux, particulièrement après le poisson, et le service par assiettes chauffées.

Pendant que la charmante assistance commençait, comme d'ordinaire, à goûter les plats confectionnés sous ses yeux, l'aimable conférencière lui contait un charmant paradoxe d'Ernest d'Hervilly, où il est parlé d'une jeune dame qui ne savait pas manœuvrer le siphon d'eau de seltz sans inonder la nappe, d'un mari qui, pour cette cause assez légère, l'abandonna; puis, revenu, l'abandonna de nouveau parce qu'elle avait appris pendant son absence à se servir correctement de cet appareil, et surtout, raison aussi peu basée que fortement entachée de paradoxe, qu'un mari n'aime sa femme que pour ses défauts. Sur cette conclusion, et pour la désapprouver, nous en restons là, ainsi que l'a fait, ou à peu près, la conférencière.

La séance, commencée à 3 h. 1/2, a été levée à 6 h. 1/2. L. V.

Union Syndicale des Vrais Travailleurs de l'Industrie textile. — *Le Congrès régional de Lille.* — Le Conseil syndical des *Vrais Travailleurs* invite tous les membres du Syndicat à assister au Congrès régional démocratique chrétien, qui se tiendra à Lille, salle de l'Eldorado, rue Léon Gambetta, 27, les dimanche 2, et lundi 3 juin prochains.

Le Conseil compte sur la présence des membres du Syndicat qui devront se munir de leurs insignes.

Le dimanche, la réunion aura lieu, à 9 heures 45, à la gare de Roubaix ; mais ceux des syndiqués qui ne pourront se rendre à Lille, le matin, devront se trouver à deux heures dans cette ville, rue Léon-Gambetta, 27.

Le lundi, la réunion aura lieu à la gare de Roubaix, à 8 heures du matin, et, comme la veille, pour l'après-midi, à la même heure et à la même adresse.

Les syndiqués qui se rendront le matin et le soir au Congrès auront droit aux repas et au parcours.

Ceux qui s'y rendront l'après-midi, n'auront droit qu'au parcours.

Ouverture de l'Ecole de natation. — A partir de *dimanche 9 juin prochain, l'Ecole de natation sera* ouverte au public.

Une nouvelle grève. — Les ouvriers de la filature de MM. Motte frères, rue des Longues-Haies, au nombre de cent vingt-huit, soit 32 fileurs, 64 rattacheurs et 32 bacleurs, ont cessé le travail mercredi matin, à la suite de nouvelles dispositions prises en vue d'accélérer la vitesse de leurs métiers.

Jeudi matin, deux délégations se sont présentées à l'établissement et après une entrevue avec M. Eugène Motte, les délégués se sont retirés pour rendre compte à leurs collègues, qui les attendaient à *La Paix*, des résultats de leur démarche qui n'avait pas abouti.

La continuation de la grève a été votée par 60 voix contre 30.

En présence de cette décision et par suite de la surproduction de la préparation, MM. Motte frères ont annoncé à leurs ouvriers, au nombre, de 240 que la machine ne tournerait pas jeudi après-midi.

Une fête socialiste. — A l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment de la société coopérative « La Paix », la commission des fêtes de cette société organise, pour dimanche et lundi prochains, une fête, avec le concours de la fanfare de cavalerie de Wasquehal, des Trompettes de Courtrai et de Mouscron, et de la fanfare ouvrière « La Paix ».

Dimanche, à 5 heures, grand concert. Lundi, à 9 heures du matin, réunion à *La Paix*, pour les coopérateurs et les sociétés ayant leur siége au local; à 10 heures, réception à la gare des sociétés étrangères, cortège et audition musicale dans la cour de *La Paix*. A trois heures, jeux populaires offerts aux *dames coopérateurs et membres du parti*; à cinq heures, grande course aux grenouilles,

Le concours de gymnastique du Havre. — Une section de la *Roubaisienne*, composée de 24 gymnastes, prendra part au concours du Havre, les 2 et 3 juin.

La section, qui se présente en division d'excellence, est habilement préparée par M. Piesvaux ; elle peut donc espérer de très beaux succès, et nous le souhaitons de tout cœur à la société *La Roubaisienne*, qui prête toujours si généreusement son concours à toutes les fêtes de bienfaisance.

Le comité nous prie d'avertir les personnes désireuses d'accompagner la société, qu'elles peuvent se faire inscrire au local, rue Jeanne d'Arc, où M. Piesvaux se tiendra à leur disposition, pour tous les renseignements désirables.

Un homme brûlé, rue de Tourcoing. — Un pénible accident s'est produit, mardi après-midi, rue de Tourcoing, où M. Charles Decock, âgé de 55 ans, tisserand, habitant cour Jonville, s'est grièvement brûlé au bras gauche, en tombant sur son feu.

M. le docteur Delattre, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre, mercredi, à l'Hôtel-Dieu,

Arrestation de deux expulsés. — Deux Gantois, à qui le territoire français est interdit, ont été arrêtés, mercredi matin, par l'agent de police Lorthiois, rue du Cartignie. Ils ont déclaré se nommer Arthur Bois, 25 ans, rattacheur, et Charles Colleman, 32 ans, tisserand.

Menus faits. — Des malfaiteurs, — on peut-être des gamins—ont brisé, mardi soir, sur une longueur de vingt mètres, la palissade du jardin de M. Tiers, rue de la Perche. M. Brogue, commissaire de police a ouvert une enquête.

— Un procès-verbal a été dressé, dans nuit de mardi à mercredi, contre le cocher de place Millot, qui s'est permis d'injurier un voyageur dont il ne trouvait pas le pourboire assez élevé.

Croix. — *La médaille coloniale.* — La médaille coloniale a été décernée aux anciens militaires dont les noms suivent : MM Tillier, Charles-Joseph, jardinier ; Philippe, Alexis-Philippe, garde particulier ; Dejardin, Gustave-Henri, fondeur ; Rachez, Fernand-Prosper, rattacheur, et Dupuis, Victor-Louis, cocher.

M. Piuquet, maire de Croix, a fait, mercredi matin, la remise des diplômes aux nouveaux médaillés.

— *L'incendie du tissage Véret-Degrave. — Remerciments aux sapeurs-pompiers.* — M. Véret-Degrave vient d'adresser la lettre suivante à M. Roger, capitaine de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Croix :

« Monsieur le Capitaine,

» Veuillez agréer tous mes remerciements pour le dévouement que vos hommes ont montré, lors de l'incendie de mes magasins, et verser dans leur caisse la somme de cinquante francs ci-jointe.

» Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

» Signé : E. Véret. »

Wasquehal. — *La messe de la Pentecôte.* — A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la société chorale *Les Amis Réunis* dirigée par M. Gustave Eeckhout, chantera, dimanche prochain 2 juin, à la grand'messe, à l'église de Wasquehal, la messe de N.-D. des Anges, de Mazingue, avec accompagnement d'orchestre symphonique.

Convocation. — Les membres de la fanfare de Wasquehal sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui jeudi à 8 heures et demie du soir. Présence indispensable.

— *Société de gymnastique l'« Espérance ».* — La société de gymnastique l'« Esperance » de Wasquehal, fera une sortie, dimanche prochain, 2 juin, sous la conduite de son nouveau chef, M. Delclamps, elle quittera Wasquehal; à 3 heures du soir, pour se rendre à Tourcoing (Blanc-Seau), Mouveaux, Marcq-en-Barœul.

La réunion aura lieu au local « Café du Bas jardin », sur la place de Wasquehal, à 2 heures et demie précises.

Tressin. — *Entre buveurs.* — La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête, au sujet d'une rixe survenue, mardi soir, à Tressin, dans un estaminet, entre Jules Lamartine, demeurant à Fives-Lille, et Victor Vanderbecke, tisserand à Tressin. Au cours de cette rixe, Vandsrbecke a reçu, à l'œil droit, une blessure assez grave.

Ascq. — *Les résultats du carrousel.* — Voici les résultats du carrousel qui a eu lieu dimanche, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs :

1er prix, 150 fr., M. Debuchy, de Noyelles ; 2e, 100 fr., M. Castel-Mulliez; 3e, 70 fr., M. Desbonnets, de Bondues; 4e, 50 fr., M. Favier, de Mérignies; 5e, 40 fr., M. Castel, d'Hellemmes; 6e, 30 fr., M. Bourgeois, d'Hellemmes ; 7e, 25 fr., M. A. Breucq, de Leers ; 8e, 20 fr., M. Delcourt, d'Annappes; 9e, 15 fr., M. Isbled, d'Emmerin.

Les surprises ont été gagnées par MM. Henri Deruche, de Leers ; Louis Castel, d'Hellemmes; J.-B. Castel, de Ronchin ; Jules Droulers, d'Hem ; Auguste Verriest, de Roubaix ; Georges Favier, de Mérignies; Pierre Droulers, d'Hem; Butin, de Wasquehal ; Paul Dupire, d'Ascq.

Communications

Les membres de l'Association de l'école Saint-Michel sont priés d'assister à la réunion trimestrielle et obligatoire qui aura lieu le deux juin à 4 heures précises, au café du Demi-Cercle, place Notre-Dame. Les membres qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme y tenant lieu.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,20** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue de la Chaussée, 2
Rue de l'Industrie, 2;	Rue Decrême, 37,
Rue Pierre-de-Roubaix, 159,	Rue Turgot, 68;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Place de la Gare, 12;
Place d'Amiens, (Mayot, boul.);	Grande-Rue, 33.
Rue d'Italie, 35,	Rue de la Fosse-aux-Chênes 1
Rue de l'Epeule, 183;	A TOURCOING
Rue de Tourcoing, 153.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue du Tilleul, 123;	Rue de Gand, 91;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Cornella, 7;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare, 24, M. Duvivier.
Rue de la Halle, 9 ;	A WATTRELOS
Boulevard de Paris, 31,	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Rue Notre-Dame, 27;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Deveraux

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

L'harmonie « les Enfants de la Lyre ». — C'est lundi prochain, à 9 h. 1/2, que sera célébré, en l'église de Wattrelos, l'obit *solennel pour le repos de l'âme de M.* Emile Vercleven, ancien membre actif de la musique les *Enfants de la Lyre*, décédé à Brest où il était incorporé comme musicien au 1e régiment d'infanterie de marine. Les *Enfants de la Lyre* exécuteront quelques marches funèbres pendant l'obit.

Vendredi prochain, 31 mai, à 8 h. 3/4 du soir, aura lieu la répétition générale à laquelle tous les *Enfants de la Lyre* sont instamment priés d